

Enquête sur la rémunération à la pige à Lyon (presse écrite)

Une enquête sur la rémunération à la pige des journalistes professionnels qui collaborent à des titres de la presse écrite a été réalisée fin 2007 par un réseau de journalistes pigistes de Lyon. Les réponses portent sur trente titres à diffusion départementale, régionale et nationale.

Presse écrite en Rhône Alpes

Les titres de la presse quotidienne régionale (*Le Progrès* et *Le Dauphiné Libéré*) proposent un feuillet [1 500 signes espaces compris] rémunéré entre 15 et 70 euros en salaire brut [avant d'ajouter les congés payés et treizième mois].

Les titres de la presse hebdomadaire, mensuelle ou autre (*Lyon capitale*, *Bref Rhône Alpes*, *Journal des entreprises du Rhône*, *les Petites affiches lyonnaises*, *Acteurs de l'économie...*) proposent un feuillet compris entre 37 et 48 euros*.

Agences de presse

Les agences de presse nationales proposent une rémunération allant de 60 à 70 euros* la dépêche et de 15 à 17 euros la brève.

Presse magazine, professionnelle et spécialisée (diffusion nationale)

Les tarifs pratiqués par les titres de la presse magazine, professionnelle et spécialisée ayant une diffusion nationale auxquels collaborent les journalistes ayant répondu à l'enquête oscillent entre 40 et 69 euros le feuillet*. La moyenne du tarif du feuillet auquel collaborent les journalistes interrogés se situe - pour la presse magazine, professionnelle et spécialisée** - à 57 euros*.

Moyenne nationale

La moyenne nationale du tarif du feuillet s'élevait à 63,74 euros* dans le cadre d'une enquête menée en 2003 auprès de journalistes pigistes de la presse écrite par le Syndicat national des journalistes.



Des minima obligatoires pour la presse quotidienne nationale et la presse magazine

Le tarif du feuillet pratiqué par les entreprises de presse adhérentes au SPQN (Syndicat de la presse quotidienne nationale) ne peut être inférieur, au 1^{er} décembre 2007, à 62,22 euros* et pour les entreprises adhérentes au SPPMO (Syndicat professionnel de la presse magazine et d'opinion) à 50,50 euros* (Art. 22 de la CCNJT***).

Photographies

Les photographies - réalisées par les journalistes rédacteurs - sont rémunérées entre 10 et 80 euros*. Un des titres ne rémunère pas les photographies.

Frais, ancienneté, congé maladie et maternité, formation...

Les frais (essentiellement les déplacements) sont remboursés par les trois quarts des employeurs.

L'ancienneté dans la profession en qualité de journaliste professionnel est appliquée par deux employeurs (Art 23 de la CCNJT***).

Aucun journaliste pigiste n'a bénéficié d'un complément de salaires pour maladie ou maternité (Art 36 et 42 de la CCNJT).

Un journaliste a bénéficié d'une formation [prise en charge du coût de la formation et de la rémunération] dans le cadre du plan de formation d'un employeur et un autre dans le cadre d'un CIF (congé individuel de formation) sollicité auprès de Médiafor **** (Art 12 de la CCNJT).

Des cessions des droits formalisées et rémunérées existent chez deux employeurs (Art 9 de la CCNJT).

L'accès au comité d'entreprise existe chez un employeur.

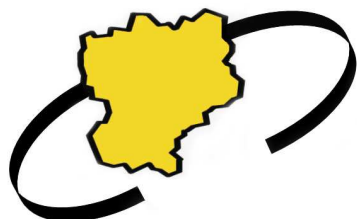
** En salaire brut [avant d'ajouter les congés payés (Art 31 de la CCNJT) et treizième mois prévus (Art 25 de la CCNJT)]. Un feuillet correspond à 1 500 signes (espaces compris).*

*** La moyenne du tarif du feuillet pour la presse Rhône-Alpes n'a pu être réalisée du fait de tarifs très différents pratiqués par un même titre selon le type de collaboration.*

**** CCNJT : Convention collective nationale de travail des journalistes (n°31 36) consultable sur www.legifrance.fr*

***** Médiafor est l'OPCA (Organisme paritaire de collecte agréé) du secteur de la presse écrite : www.mediafor.org*





Un réseau de journalistes pigistes à Lyon

Le réseau des journalistes pigistes à Lyon est informel : ni structure, ni adhésion, ni cotisation. Juste des liens professionnels et conviviaux entre des journalistes qui exercent en étant rémunérés à la pige.

Membres

Le réseau rassemble une quinzaine de rédacteurs, photographes ou reporters d'image qui collaborent à des médias locaux, régionaux, nationaux ou internationaux en presse écrite, agences de presse, télévision ou radio... La plupart sont adhérents à des associations ou réseaux professionnels : le Club de la Presse de Lyon, Profession Pigiste, l'Anjrpc-Freelens (Journalistes photographes), l'Association des Journalistes de l'Information Sociale (AJIS), Association des journalistes écrivains pour la nature et l'écologie (AJNE)...

Fonctionnement

Le réseau se réunit environ une fois par mois dans un bar associatif convivial et pas cher. Les rencontres informelles, échanges de compétences ou ateliers se poursuivent souvent au resto. Ces liens peuvent déboucher (ou non) sur des collaborations en duo pour un même support, des brainstormings sur un projet d'enquête, des tandems rédacteur-photographe....

2006-2007

Des ateliers et des rencontres se sont déroulés sur les thèmes :

- La photographie : comment se perfectionner ?
- Les associations et réseaux : quelle utilité pour les journalistes ?
- Les Assises du journalisme à Lille : contenu, bilan, perspectives.
- L'accès à la formation professionnelle : quels droits pour les journalistes (pigistes) ?
- Démarcher les rédactions : adopter un bon positionnement.

Deux événements se sont déroulés au club de la presse de Lyon :

- une rencontre avec des journalistes pigistes engagés au sein d'un syndicat qui a réuni en juin 2007 une trentaine de journalistes pigistes.
- un "Piges dating", en novembre 2006, a permis à douze journalistes pigistes de se connaître en un temps chronométré, puis autour d'un repas. Sur inscription (5 euros).

